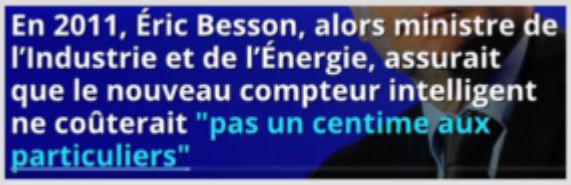
LINKY : IL FAUDRA PASSER À LA CAISSE



Une fidèle lectrice que je salue au passage, m'a communiqué avant-hier le lien MSN que je vous adresse à mon tour en fin de billet. Eh oui, il faudra s'y résoudre, les compteurs Linky annoncés gratuits ne le seront pas ! Les prophètes qui se voulaient rassurants à l'époque, relayés par les médias, nous avaient pourtant presque convaincus. Seules, quelques personnes avisées qui savaient que les appareils n'étaient pas tombés du ciel, se doutaient bien qu' ENEDIS (1) rentrerait, d'une manière ou d'une autre, dans ses fonds. Ces visionnaires pensaient même que le remboursement se ferait par le biais occulte d'une taxe incompréhensible noyée avec d'autres, aussi peu explicites, au dos de la facture de votre fournisseur d'électricité. Perdu ! Ce ne sera pas sous la forme d'une taxe absconse qu'ENEDIS récupérera sa mise mais par un supplément forfaitaire annuel de 15 euros sur une période de 10 ans. La pilule ne sera pas trop amère diront certains.



Si le remboursement de l'appareil avait été annoncé avant l'installation des premiers compteurs, il y a fort à parier que le parc ne serait pas composé à ce jour de 32 millions de compteurs. Bien joué ENEDIS !

https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2021/06/Linky-faudra-passer-a-la-caisse.mp4

Les explications de RTL :

https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2021/06/RTL-Paiement-des-compteurs-Linky.mp3

Moralité : on le savait, mais il est bon de le répéter, « *Il ne faut pas écouter les politiques qui s'engagent au-delà de leur mandat* » ; pas plus que d'autres d'ailleurs au cours de leur mandat.

L'article MSN.

(1) ENEDIS est le nouveau nom de ERDF la société qui gère le réseau public d'électricité. EDF n'est qu'un fournisseur parmi une trentaine d'autres, dits alternatifs. Mais EDF reste le plus populaire et donc le plus sollicité.

Photo : Capital – Vidéo : Capital/MSN – Audio : RTL